

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Voyage pédagogique en Italie
du 29 mai au 03 juin 2023

Dénomination de l'établissement donneur d'ordre

Lycée Galilée

Avenue André Malraux – BP 114
77385 COMBS-LA-VILLE cedex

Classification des produits et prestations : séjours pédagogiques ou culturels.

Pouvoir adjudicateur : Mme Céline LADRIERE, Provisseure.

Personne responsable du suivi du présent marché : M. Joseph DAUZAT, gestionnaire.

Objet du Marché

Le Lycée Galilée envisage d'organiser un voyage scolaire de 5 jours en Italie (Florence, Sienne, Pise, San Gimignano) du 29 mai au 02 juin 2023 (voir descriptif en annexe). Les dates peuvent être modifiées en fonction des disponibilités en respectant une période allant du 29 mai au 10 juin 2023

L'effectif prévu est de 60 élèves et 4 accompagnateurs. En fonction des capacités de l'autocar, cet effectif peut être réduit à 55 élèves et 4 accompagnateurs.

Allotissement

Le marché comporte 1 lot unique regroupant les transports, l'hébergement et les visites.

1 - Transports en autocar :

Autocar standard du 29 mai au 03 juin 2023 (dates modifiables) selon les horaires et l'itinéraire décrits en annexe. (Capacité 64 passagers pouvant être réduite à 59).

2 - Hébergements en pension complète pour 64 personnes : t

La prestation d'hébergement comprend :

- **Nuitées** : Les élèves seront hébergés en chambres multiples, filles et garçons étant répartis de préférence sur des étages ou des bâtiments différents (le nombre de filles et de garçons sera communiqué ultérieurement). Les accompagnateurs seront logés en chambre double ou individuelle en fonction de la répartition hommes/femmes qui ne nous est pas encore connue.

- **Les repas** : La proposition inclut obligatoirement les repas du soir, les petits déjeuners, et un déjeuner ou un panier repas pour les déjeuners de midi. Le petit-déjeuner du 1^{er} jour de visite peut être pris dans une cafétéria.

3 - Visites : Les réservations des visites doivent être effectuées par le prestataire. L'ordre et les jours des visites peuvent être modifiés en fonction des capacités d'accueil des sites, musées et monuments.

Divers

Ce marché est un MAPA (marché à procédure adaptée) passé en application du décret 2006-975 du 1er août 2006 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016 portant code des marchés publics, pour une période correspondant à l'année scolaire 2022/2023.

Le contrat et toutes les documentations doivent être écrits en langue française.

La signature du contrat et l'émission du bon de commande ne pourront se faire qu'après validation de notre Conseil d'Administration et acceptation des autorités de contrôle.

Seules seront étudiées les propositions correspondant à l'appel d'offre. Des variantes peuvent cependant être proposées à la condition qu'une proposition répondant à l'offre de base soit faite.

Les voyageurs candidats devront obligatoirement être agréés Éducation Nationale et en apporter la preuve (agrément Tourisme & Jeunesse).

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu'avec les règlements (CEE) n° 3820/85 et n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

Prix

Mode de calcul :

Un seul type de bénéficiaire est à considérer qu'il s'agisse des élèves ou des accompagnateurs adultes. Aucun supplément pour élèves majeurs ne sera accepté en application du principe d'égalité.

La présentation des offres, traitée en prix unitaires, ne fera apparaître qu'un seul et même tarif. Le coût total du voyage sera donc divisé par le nombre de participants (élèves et accompagnateurs) pour faire apparaître le prix unitaire.

Aucune gratuité de quelque sorte que ce soit n'est à proposer pour les accompagnateurs.

Les devis devront obligatoirement être datés, signés et présentés à l'aide du document « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire » (DPGF) joint en annexe 2 ou d'un document à votre convenance détaillant les mêmes informations.

Contenu des prix :

Les prix proposés sont fermes et définitifs. Ils sont exprimés hors taxes, le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix, y compris avec l'hypothèse d'un changement de taux.

Les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

Le versement d'une somme forfaitaire par le voyageur pour la préparation du voyage au profit du professeur chef de projet doit être écarté au bénéfice d'une diminution du coût du voyage répartie sur l'ensemble des participants.

Assurances & conditions d'annulation

- L'assurance annulation totale du groupe doit être proposée systématiquement (décision administrative d'interdiction de voyager suite à un attentat, état d'urgence, épidémie ou catastrophe naturelle).
- Les conditions financières d'annulation en dehors des hypothèses énumérées ci-dessus doivent être détaillées pour au moins 3 cas : 1 mois avant le départ, 1 semaine avant le départ, 48 heures avant le départ.
- L'établissement dispose déjà d'une assurance responsabilité civile. Le voyageur doit fournir une attestation prouvant qu'il a satisfait aux obligations légales d'assurance propres à son secteur d'activité.

Règlement

Le règlement se fera en 3 versements, sur production des factures correspondantes à déposer sur le portail public de facturation Chorus Pro :

- Un 1^{er} acompte de 35% avant le 31 mars 2023.
- Un 2^{ème} acompte de 35% avant le 30 avril 2023.
- Le solde de 30% avant le 31 mai 2023.

Transmission des offres

Les offres devront être saisies sur la plateforme dématérialisée **avant le 08 mars 2023 à 18h00 dernier délai**. Aucune offre ne pourra être faite après cette date.

En application des dispositions du code des marchés publics (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 - articles 38 à 42), les offres seront obligatoirement transmises de façon dématérialisée sur le site de publication de l'appel d'offres.

Candidats non retenus

La parution sur le site de l'avis d'attribution tiendra lieu de réponse aux candidats non retenus.

Critères d'attribution

L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 75 %
- Qualité des services associés : 25 %

Afin de pouvoir juger au mieux des offres, il vous est demandé de bien vouloir envoyer une documentation complète de vos services.

Nous vous demandons par ailleurs de joindre à votre offre vos références en matière d'organisation de voyages scolaires (liste des voyages précédemment organisés avec le nom des établissements scolaires concernés ainsi que leur situation géographique ou code postal).

Annexe 1

Programme détaillé du séjour en Italie Du 29 mai au 03 juin 2023 (dates modifiables)

L'ordre du programme peut être modifié en fonction des jours d'ouverture et des disponibilités des sites et musées.

Lundi 29 mai 2023 – Combs-la-Ville / Florence

- ☒ Départ en bus du Lycée Galilée de Combs-la-Ville dans l'après-midi (horaire à préciser pour une arrivée à Florence à l'heure du petit-déjeuner).
- ☒ Voyage de nuit

Mardi 30 mai 2023 - Florence

- ☒ Matin : arrivée à Florence et petit-déjeuner en cafétéria ou équivalent.
*Musée archéologique de Florence** (antiquités romaines)
Déjeuner au restaurant.
- ☒ Après-midi : *Piazza del Duomo, Baptistère & cathédrale Santa Maria Del Fiore*, Palais Médicis-Ricardi**.
Dîner et pension complète.

Mercredi 31 mai 2023 – Florence

- ☒ Matin : *Galerie des Offices**, Ponte Vecchio.
Déjeuner (panier-repas)
- ☒ Après-midi : *Palazzo Pitti*, Jardins Boboli**.
Dîner et pension complète.

Jedi 1^{er} juin 2023 – Pise

- ☒ Matin : visite de Pise
Déjeuner (panier repas)
- ☒ Après-midi : visite de Pise
- ☒ Départ en bus et trajet de nuit vers Combs-la-Ville.
- ☒ Dîner et pension complète.

Vendredi 02 juin 2023 – San Gimignano, Sienne

- ☒ Matin : San Gimignano
Déjeuner (panier repas)
- ☒ Après-midi : Sienne - *visite de la Cathédrale avec audio-guide**
- ☒ Départ en bus et trajet de nuit pour une arrivée à Combs-la-Ville le samedi 03 juin.

* **Réservations à effectuer par le prestataire.**

Contact pédagogique (programme) : Mme REITIGER - charlotte.reitiger@gmail.com (06 33 45 05 74)

Contact financier : M. DAUZAT - int.07721227u@ac-creteil.fr (01 60 34 53 34)